

Notice du concours ECC-CNC Admission sur CPGE École Centrale Casablanca Session 2023

Ce concours est ouvert aux candidats éligibles au Concours National Commun. Il a vocation à identifier des élèves :

- ayant déjà atteint un niveau d'excellence dans une ou plusieurs disciplines scientifiques ;
- ayant la capacité à progresser rapidement dans des disciplines nouvelles pour eux.

Ce concours comporte des épreuves écrites et une épreuve orale. Les épreuves écrites sont celles du Concours National Commun (voir notice CNC). À l'issue de ces épreuves écrites, le jury d'admissibilité de l'ECC déclare les candidats admissibles et éligibles à l'épreuve orale de l'ECC sur la base des résultats d'admissibilité du CNC. L'épreuve orale est organisée par l'École Centrale Casablanca.

Toutes les épreuves portent sur les programmes des classes préparatoires marocaines, 1^{ère} et 2^{ème} années des filières MP, PSI et TSI.

Nombre de places offertes

Filières	Nombre
MP	90
PSI	25
TSI	5

Le nombre de places offertes est donné à titre indicatif, le nombre réel de candidats retenus dépend uniquement de leur niveau d'excellence.

Calendrier

1. Inscription au concours : entre le 5 décembre 2022 et 18 janvier 2023

En plus des modalités d'inscription au CNC, les candidats souhaitant participer au concours de l'ECC doivent renseigner le formulaire d'inscription en direct sur le portail e-CPGE « www.cpge.ac.ma » ou à travers le lien sur le site de l'ECC « www.centrale-casablanca.ma ». Les candidats également inscrits à une école française devront indiquer dans ce formulaire leur numéro d'inscription SCEI.

L'inscription au concours ECC-CNC est gratuite et se déroule entre le 5 décembre 2022 et le 18 janvier 2023.

Lors de l'inscription, il sera fourni au candidat un numéro d'inscription ECC-CNC unique et un code-signature confidentiel qui seront nécessaires pour tout accès au portail et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration. En cas de problème technique, veuillez envoyer un message au contactconcoursCNC@centrale-casablanca.ma.

L'inscription définitive au concours ECC-CNC ne sera acceptée qu'après la validation par la Présidence du CNC de l'inscription au CNC.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat sera exclu du concours.

Les données à caractère personnel collectées pour ce concours sont destinées à la gestion des candidatures et des admissions à ce concours. En validant son inscription, le candidat autorise automatiquement l'utilisation de ses données dans le cadre de l'organisation de l'épreuve orale et du processus d'intégration, notamment le partage de données avec les organismes des autres concours (SCEI pour les écoles françaises et CNC pour les écoles marocaines).

Le service de concours de l'ECC s'engage à assurer la protection des données conformément à la réglementation au Maroc.

2. Admissibilité :

L'admissibilité au concours ECC-CNC suit les mêmes modalités que celles du CNC (**voir notice CNC**) : dates, durées, nature des épreuves écrites, centres d'écrit, etc.

Chaque candidat est crédité d'un nombre de points calculé à l'aide des mêmes coefficients d'admissibilité que ceux du CNC (voir notice CNC).

À l'issue des épreuves écrites et de la proclamation des résultats par le jury d'admissibilité du CNC, l'ECC dresse la liste des candidats retenus pour passer l'épreuve orale de l'ECC. Cette liste sera publiée sur le portail e-CPGE « www.cpage.ac.ma » et sur le site de l'ECC « www.centrale-casablanca.ma ».

3. Envoi de la convocation à l'épreuve orale

Une convocation, envoyée par mail, notifie à chaque candidat admissible la date et le lieu de l'épreuve orale.

Cette épreuve sera programmée dans la période allant de la date de publication des résultats d'admissibilité du CNC au 18 juillet 2023.

Chaque candidat doit renseigner son code CNC, valider son créneau de passage sur la plateforme e-CPGE en déposant ses fiches TIPE, DOT et MCOT validées par le professeur encadrant et le directeur des études au plus tard 24h après la réception de la convocation. **Tout candidat ayant validé son créneau et qui ne se présente pas sera considéré comme démissionnaire. Aucune fiche (TIPE, DOT, MCOT) envoyée par mail ne sera prise en considération.**

Les candidats doivent se conformer avec exactitude aux jours et horaires de passage de l'épreuve orale qui leur seront indiqués. Les candidats absents à cette épreuve seront éliminés.

Toutes les demandes de reports doivent être faites uniquement sur la plateforme e-CPGE, le candidat devra alors faire son choix parmi les dates et créneaux disponibles et proposés sur e-CPGE. Aucun mail de demande de report ne sera traité.

4. Épreuve orale :

L'oral de l'ECC porte sur le Travail d'Initiative Personnelle Encadré (TIPE). La durée globale de cette épreuve est de 30 minutes :

- 15 minutes de présentation par le candidat de son TIPE ;
- 15 minutes d'échanges avec les examinateurs.

Cette épreuve permet au candidat de présenter son travail ainsi que la méthode de travail employée durant l'année scolaire écoulée. L'évaluation finale tient également compte de la présentation et des échanges avec les examinateurs.

Le candidat devra suivre les différentes phases relatives aux informations demandées pour le TIPE décrites dans la notice du CNC 2023. En plus, il devra déposer son dossier sur la plateforme avec la fiche de validation signée par le directeur des études de son centre. Pour les candidats libres, cette fiche doit être signée par le directeur du dernier établissement fréquenté durant leur deuxième année.

Le coefficient de l'épreuve orale de TIPE est le même que celui des épreuves TIPE du CNC.

Par ailleurs, les candidats admissibles recevront des instructions relatives à l'organisation des épreuves orales.

5. Les résultats

À l'issue de l'épreuve orale, le jury dresse la liste, par ordre de classement, des candidats susceptibles d'intégrer l'ECC (candidats « classés »).

Pour prétendre intégrer l'ECC, les candidats classés ayant passé les concours français, doivent impérativement positionner le choix de « Centrale Casablanca (CNC) » sur leur liste de vœux SCEI¹ (avant le 21 juillet midi, heure de Paris) et suivre la procédure commune d'intégration dans les écoles françaises (www.scei-concours.fr/integration.php).

¹ Ce classement sur la plateforme SCEI est obligatoire pour tous les candidats inscrits aux concours français y compris ceux qui ne sont admissibles ou admis à aucune école française, sous peine d'être considéré comme démissionnaire.

Conformément à la procédure SCEI¹ :

- Les candidats n'ayant pas positionné Centrale Casablanca (CNC) dans leur liste de choix, seront automatiquement considérés démissionnaires de celle-ci et ne peuvent y accéder par aucune autre voie, y compris la voie CNC.
- Un candidat qui s'est vu attribué, sur la plateforme SCEI, une école qu'il a mieux positionné que l'ECC sera considéré comme démissionnaire de celle-ci et ne pourra prétendre y accéder par aucune autre voie. Il est donc fortement conseillé de positionner « Centrale Casablanca (CNC) » par rapport aux autres écoles françaises, **selon le choix réel du candidat**.

Pour les autres candidats (non-inscrits au SCEI), une liste d'admis et une liste d'attente seront publiées sur la plateforme e-CPGE le **24 juillet 2023 à 14h**. Les candidats de la 1^{ère} liste d'admis devront confirmer leur admission à l'Ecole Centrale Casablanca sur cette plateforme et déposer leur dossier d'inscription sur la plateforme auprès de l'ECC avant le **26 juillet 2023 à 17h**. Les candidats sur liste d'attente seront appelés, en fonction des éventuels désistements de candidats admis, le **28 juillet à 14h** pour une validation d'inscription au plus tard le **30 juillet à 14h**. Selon les places restantes disponibles, d'autres candidats pourraient éventuellement être appelés le **29 août**.

En cas de confirmation, vous serez considéré comme définitivement inscrit à l'Ecole Centrale Casablanca et votre état d'inscription sera communiqué à la présidence du CNC. La publication des résultats se fera sur le portail e-CPGE. Les admis en seront de plus informés par courrier électronique.

Montant des frais de formation

Frais pour les trois premiers semestres de la formation :

- Les frais de scolarité sur les 3 premiers semestres peuvent être gratuits ou se situer entre 5 000 et 50 000 dirhams par an, en fonction du revenu de la famille ;
- Les frais de logement (résidence sur le campus de l'École) se situent entre la gratuité complète et 11 000 dirhams par an.

Pour pouvoir éventuellement bénéficier d'une exonération sur les frais de scolarité et de logement, les candidats devront suivre la procédure décrite sur le site de l'ECC : www.centrale-casablanca.ma/fr/concours-admissions-et-frais-de-scolarite/frais-de-scolarite. Ils pourront, dans un premier temps, obtenir une simulation (à titre indicatif) des frais de scolarité et de logement. Le taux d'exonération sera confirmé après l'admission définitive à l'ECC et l'envoi de l'ensemble des pièces demandées.

Frais pour le reste de la formation :

Après les 3 premiers semestres, les élèves choisissent un parcours personnalisé et professionnalisant, qui comprend souvent des études à l'international, notamment dans les écoles

¹ Cette voie d'accès est différente de la voie via le Concours Centrale Supélec (Cycle International ou Cycle Français) où l'Ecole Centrale Casablanca est désignée dans la liste des choix par « Centrale Casablanca ». Pour les candidats au concours ECC via le CNC, Centrale Casablanca est affichée « Centrale Casablanca (CNC) ».

du Groupe des Écoles Centrale. Les frais de scolarité sont alors de 50 000 dirhams par an pour tous (frais de logement – 11 000 dirhams par an pour tous).

Les élèves peuvent cependant bénéficier :

- D'un accès facilité à des prêts bancaires à taux préférentiels, remboursables 6 mois après l'obtention de leurs diplômes, à leur entrée dans la vie active ;
- De rémunération des entreprises lors de stages.

L'École propose également des bourses de vie pour les élèves issus des catégories sociales les plus modestes. Les dossiers d'attribution de bourses de vie sont examinés à la rentrée, après l'inscription administrative.

Nous contacter :

Téléphone : +212 5 22 49 35 65

Mél : contactconcourscnc@centrale-casablanca.ma

<http://www.centrale-casablanca.ma/fr/>

e-CPGE : [eCPGE - Concours Centrale Casablanca via CNC](#)

* * *